

Pour les cordons pierreux il a été convenu (non sans mal) qu'avant d'en faire de nouveaux il fallait réparer les anciens ; donc pour la prochaine campagne de cultures vivrières il n'y aura pas d'augmentation des surfaces emblavées mais à la suivante en 2013 les villageois feront d'autres cordons qu'ils transporteront avec leurs charrettes



Cordons pierreux



Maraîchage

Pour la partie maraîchère qui est privée et collectif, comme pour la partie cultures vivrières il y aura un amortissement des investissements à réaliser de la façon suivante :

Pour le maraîchage la parcelle de base fait 50M* 7M et pour cela celui qui la cultive paie à celui qui s'occupe de la motopompe 15 000 CFA pour la culture ; la motopompe va permettre l'irrigation par gravité d'un peu plus de 60 parcelles elle a une durée de vie d'un peu plus de 10 ans il faut donc augmenter la redevance par parcelle de $1\ 000\ 000/10/65=1\ 500$ CFA
Pour les cultures sèches il faut amortir de même, mais comme tous n'ont pas reçus la même chose ni le même montant d'investissement il faut un suivi individuel. Les sommes devraient être versées sur un compte bancaire .